
Résumé de la lettre du représentant en mission à Auxerre informant de la levée de 2.500 chevaux, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de la lettre du représentant en mission à Auxerre informant de la levée de 2.500 chevaux, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 67;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38233_t1_0067_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

qu'ils ont faite a été repoussée avec toute l'énergie et le courage dignes de vrais républicains. — Il lit une autre lettre, écrite par le général Rossignol, qui confirme cette nouvelle.

(Suit le texte de la lettre du général Rossignol que nous reproduisons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.)

La Convention décrète, au milieu des plus vifs applaudissements, que la garnison et les habitants d'Angers ont bien mérité de la patrie.

La lettre du général Rossignol que nous avons insérée ci-dessus d'après un document des Archives nationales.)

Sur la motion d'un membre, la Convention déclare que la commune d'Angers a bien mérité de la patrie.

II.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

Billaud-VARENNE, au nom du comité de Salut public, communique les dépêches suivantes :

Lettre des représentants du peuple à la Convention nationale.

Angers, le 15 frimaire.

Citoyens nos collègues,

Nous nous empressons de vous dire que les rebelles ont tenté le siège d'Angers. Ils ont attaqué nos forts, nos postes avancés, mais la liberté a triomphé, et les rebelles, après toutes les manœuvres, ont abandonné la partie. Ils étaient parvenus à démonter trois de nos pièces. Les citoyens d'Angers, pendant quarante-huit heures qu'a duré le siège, ont déployé la même énergie et la même valeur que les citoyens de Granville et autres cités assiégées. Les citoyennes oubliant la faiblesse de leur sexe, portaient les boulets, les munitions, et n'ont cessé en rien de la vigueur de leurs concitoyens.

« Les rebelles nous ont abandonné leurs pièces de canon; quatre sont tombées en notre pouvoir. Les autres ont été convertis de leurs morts. Ils se retirèrent en désordre sur La Flèche; notre cavalerie est à leur poursuite vers cette ville. » *(Applaudissements.)*

Autre lettre d'Angers, datée du 15 frimaire.

(Suit le texte de la lettre du général Rossignol que nous avons insérée ci-dessus d'après un document des Archives nationales.)

L'Assemblée décrète qu'Angers a bien mérité de la patrie.

III.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Au nom du comité de Salut public, Billaud-Varenne a communiqué les dépêches suivantes :

Les représentants du peuple réunis à Angers au comité de Salut public.

« Ce 15 frimaire.

Nous nous empressons de vous faire connaître que les brigands, après avoir fait une dernière tentative sur Angers, l'ont abandonné hier soir. La journée a été des plus chaudes. Déjà ils avaient brisé la porte Saint-Aubin et Saint-Michel; plusieurs même étaient descendus dans les fossés. Les citoyens d'Angers ont montré une énergie au-dessus de tout éloge; tous voulaient mourir ou vaincre; les femmes et les enfants, à travers le feu de l'ennemi, portaient sur les remparts les munitions et les subsistances nécessaires aux soldats, qui se sont couverts de gloire. Enfin les brigands, assaillis de toutes parts, ont été obligés d'abandonner la place et de fuir en désordre.

Le représentant du peuple dans la 19^e division militaire écrit d'Auxerre, le 12 frimaire, qu'il a déjà rassemblé 2,500 chevaux de la plus belle espèce. Ce nombre grossit tous les jours; et quand l'opération sera terminée, il espère que le total sera de 3,500 à 4,000 chevaux. Il serait à désirer que, dans l'étendue de la 19^e division, tous les cantons eussent imité ceux du département de la Côte-d'Or, qui ont envoyé presque tous leurs chevaux harnachés à neuf, avec l'arme et le manteau du cavalier. Les citoyens sont tous portés de la meilleure volonté, et les communes sont en général très disposées à les seconder.

Insertion au Bulletin (1).

Le représentant du peuple Charles écrit de Lille que deux négociants de cette commune, les citoyens Derenty et Fricoud, viennent d'offrir en don à la patrie, 15,000 paires de souliers, qu'on évalue à plus de 40,000 livres.

« Voici, ajoute-t-il, une nouvelle preuve de la loyauté de nos ennemis.

Dans la dernière action, un de nos cavaliers a trouvé, dans la poche d'un soldat autrichien, des cartouches d'un nouveau genre. La balle sabotée est enveloppée d'un linge trempé d'une liqueur dont l'effet est tel, que le cavalier l'ayant approchée de ses lèvres, a éprouvé à l'instant une cuisson très vive et une dévotion insupportable. On ne doit pas être surpris d'après cela que beaucoup de nos soldats, légèrement blessés en apparence, éprouvent les accidents les plus graves.

Ces hommes qui nous combattent avec de pareilles armes continuent à brûler, à piller nos villages environnants. Ces jours derniers, ils ont égorgé de sang-froid, et mis en pièces avec une atrocité inexprimable, une malheureuse femme occupée des soins de son ménage.

Mention honorable du don, insertion au Bulletin (2).

Suit la lettre de Charles (3)

Le représentant du peuple envoyé près l'armée du Nord, à la Convention nationale.

Lille, le 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyens mes collègues,

« Deux négociants de Lille, les citoyens Derenty et Fricoud, viennent d'offrir en don à

Quatre pièces de canon sont tombées en notre pouvoir; les rebelles ont laissé la terre jonchée de leurs morts; ils dirigent leur marche sur La Flèche; la cavalerie est à leur poursuite et nous en rendra bon compte.

Le général Rossignol au ministre de la guerre.

(Suit le texte de la lettre du général Rossignol que nous avons insérée ci-dessus d'après un document des Archives nationales.)

La Convention décrète, au milieu de vifs applaudissements, que la garnison et les habitants d'Angers ont bien mérité de la patrie.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 39.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 253, dossier 812.